

COMITE DE BAIE DE LA RADE DE TOULON

Secr tariat :

S.I.A.T.

Direction Contrat de Baie

15, rue Saunier - 83000 TOULON

T l. : 04 94 93 13 97 - Fax : 04 94 91 02 24

M l : siat.rade@wanadoo.fr

Site : <http://perso.wanadoo.fr/siat>

**COMPTE RENDU DE LA
REUNION DU COMITE DE BAIE
le 28 f vrier 2002   10H00 dans la salle du SITTMAT**

  **ETAIENT PRESENTS :**

Coll ge des  lus des collectivit s territoriales :

- M. **Gilles VINCENT**, Pr sident du comit  de baie, Vice-Pr sident du SIAT, Pr sident du SIRTEMEU et Maire de St Mandrier/mer
- Mme **Odette CASANOVA**, Vice-Pr sidente du Conseil R gional PACA, d put e du Var
- M. **Marc GIRAUD**, vice-Pr sident du Conseil G n ral, Maire de Carqueiranne
- M. **Jean-Michel HUGUET**, 1^{er} adjoint, Ville d'Ollioules
- M. **Lucien DECUGIS**, conseiller municipal, Ville d'Ollioules
- Mme **Mich le DURAND**, adjoint, Ville de la Seyne sur mer
- M. **G rard GACHOT**, adjoint, Ville de Toulon
- Mme **Bernadette ROUX**, 1^{er} adjoint, Ville de La Garde
- M. **Alain NOIRE**, adjoint Ville de la Valette du Var
- M. **Richard N'GUYEN VAN NUO **, 1^{er} adjoint ville du Revest-les-Eaux
- M. **Alain MAYSSONADE**, adjoint Ville d'Evenos
- Mme **Dolor s BAUDELOT**, charg e de mission environnement marin repr santant le Maire de Six fours les plages
- M. **Jean-Fran ois JUBE**, adjoint, repr santant le Maire du Pradet, Vice-Pr sident du SIAHE

Coll ge des repr santants de l'Etat et ses  tablissements publics

- Le Contre-Amiral **Claude MARCUS**, repr santant le Pr fet maritime r gion m diterran e
- Melle **Claude-B atrice SPIRE**, DAI Environnement, Pr fecture du Var
- M. **Guillaume BARRON**, adjoint du Directeur D partemental des Affaires Maritimes
- Mme **Caroline ANJUBAULT-VARAY**, service sant  environnement, repr santant la DDASS
- Mme **Sylvie SOUMET**, repr santant la DDAF, chef de la MISE
- M. **Jean-Fran ois JUBE**, repr santant la DDJS
- M. **Eric DABENE**, charg  de mission, repr santant la DIREN PACA
- M. **Pierre BOISSERY**, charg  d' tudes littoral, repr santant l'agence de l'eau RMC
- M. **Jo l DELADREUE**, repr santant de la DRIRE
- M. **Michel NIVEAU**, Conseil sup rieur de p che, chef de brigade du Var
- M. **Georges BURGER**, contr leur g n ral des Arm es (inspection des ICPE de la D fense)

Coll ge des usagers de la rade

- M. **Didier RANC**, repr santant le Pr sident du Comit  Local des P ches et des Elevages Marins du Var
- M. **Olivier OTTO**, repr santant le Pr sident du syndicat des Aquaculteurs



M. **Guy PONS**, Président du Comité Local des usagers permanents des installations portuaires de plaisance
M. **Bruno BARRAL**, Vice-Président de la fédération AAPPMA du Var
Mme **Michèle DURAND**, Présidente de l'association Environnement Méditerranée
M. **François MORIN**, Président de la fédération MART

Collège des experts :

M. **Michel COUVE**,
M. **Didier SAUZADE**, représentant l'IFREMER de TOULON la Seyne sur mer

Assistaient également :

Le Capitaine de Frégate **MARRAST**, Division Environnement CECMED
M. **Jean ECOCHARD**, Vice-Président de MART
M. **Robert DURAND**, association Environnement Méditerranée
Mme **Delphine THIBAUT**, DEER-Eau et Assainissement, Conseil Général du Var
Mlle **Claire DUMUZOIS**, DEER, Conseil Général du Var
M. **André THOMAS**, Service maritime, Ville de la Seyne sur Mer
M. **Daniel VILAIN**, Ville de la Vallette du Var, Conseiller technique SIAHE
M. **Patrick JAUBERT**, Urbaniste, Ville de la Seyne sur Mer
M. **Patrick MICHEL**, BCEOM
M. **Guirec QUEFFEULOU**, chargé de mission littoral, SIAT – Direction contrat de baie

❑ **ETAIENT EXCUSES (et non représentés)**

M. **Gérard SIMON**, Maire de la CRAU
M. **André GEOFFROY**, Maire de Solliès-ville
M. **Dominique SALOMON**, Le Délégué Régional au Tourisme
M. **Christian DESPLAT**, Délégué Régional du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres
M. **Michel ARNAUD**, Président des mytiliculteurs
M. **Hervé PAGES**, Groupement des Usagers Industriels Utilisateurs du Port de Commerce de Toulon/La Seyne et Président du Conseil Portuaire
Mme **Madeleine JAUFFRET**, Vice-Présidente de la CCIV
M. **Michel DESAILLY**, CCIV direction des ports et des affaires maritimes

❑ **ETAIENT ABSENTS (ou non représentés ou excusés) :**

Le Maire de la Farlède
Le Président de l'association des Maires du Var
Le Président du SIAPE
Le Président du S.I. Alimentation en Eau de la Valette / le Garde / le Pradet
Le Président de la chambre d'agriculture du Var



Déroulement de la réunion - Principaux points abordés :

Après avoir ouvert la séance et salué les participants, M. Gilles VINCENT présente l'ordre du jour :

- Rappel des enjeux, importance de la validation du dossier par le Comité de baie,
- Présentation synthétique du dossier définitif de contrat de baie,
- Avis officiels et des membres du Comité de baie sur le dossier définitif.

M. VINCENT appuie l'importance de cette ultime séance du Comité de baie car elle va permettre de faire franchir, ensemble et en toute concertation, une étape capitale au dossier de contrat de baie. Il est en effet nécessaire que le comité valide le dossier pour autoriser le Président à le présenter au Comité National d'Agrément. Au lendemain de cette réunion, la transmission du contrat de baie au Ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement sera confiée aux soins du Préfet du Var. Le dossier transmis en 30 exemplaires sera également accompagné des avis officiels des administrations concernées (DIREN PACA, AERMC, MISE, CSP,) et des collectivités territoriales (CG83, CR PACA).



Principales diapositives présentées :

LES ETAPES D'UN PROJET

- **1995-1997** : L'outil qu'il faut pour sauver la rade, c'est un **contrat de baie** !
- **Fin 1997** : Le SIAT est retenu comme porteur de la démarche.
- **1999** : Validation du dossier préalable par le C.N.A. (MATE) : obtention du label contrat de baie provisoire.
- **2000-2001** : Réalisation d'études complémentaires et montage du dossier définitif
- **2002** : Validation du dossier définitif par le C.N.A.
- **2002-2006** : Application du 1er contrat de baie pour la rade de Toulon.



28 février 2002

REUNION DU COMITE DE BAI

3

Axes majeurs du contrat de baie

- **A** : La restauration de la qualité du milieu marin et des milieux aquatiques.
- **B** : La valorisation patrimoniale et économique de la rade et de son bassin versant.

1. Restaurer la qualité des eaux de baignade.
2. Restaurer la qualité des eaux aquacoles.
3. Préserver la faune et la flore marine.
4. Reconquérir la frange littorale.
5. Réduire la pollution toxique.
6. Maintenir les activités industrielo-portuaires.
7. Créer les conditions environnementales d'un développement touristique.
8. Optimiser le rapport usage / espaces sur la rade et son bassin versant.
9. Gérer le risque inondation.
10. Développer les activités économiques liées à la mer.
11. Evaluer les actions du contrat de baie dans le cadre d'un observatoire.
12. Informer et sensibiliser les acteurs et le grand public.
13. Mettre en place des chartes de bonnes pratiques environnementales.

13
OBJECTIFS



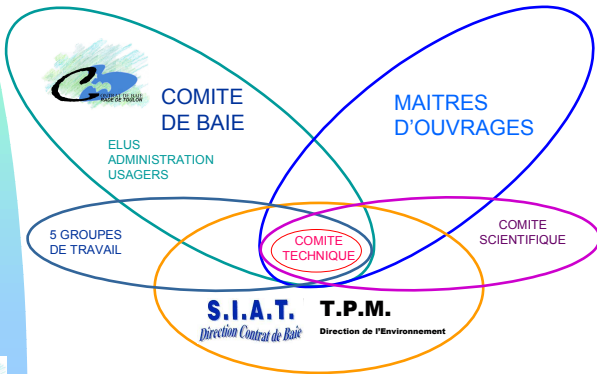
28 février 2002

REUNION DU COMITE DE BAI

8



ORGANISATION



28 février 2002

REUNION DU COMITE DE BAIE

7

Le S.I.A.T. a assuré la maîtrise d'ouvrage des études préliminaires et complémentaires, le portage du dossier définitif du Contrat de Baie. Il sera remplacé par la Communauté d'agglomération (Toulon Provence Méditerranée) qui accompagnera sa réalisation et son suivi. En effet, la communauté d'agglomération, créée le 19 décembre 2001, a pris pour compétence optionnelle l'environnement qui comprend la gestion du contrat de baie.

Des moyens nécessaires



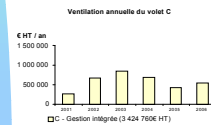
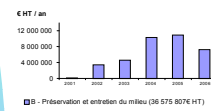
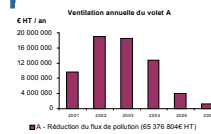
- **VOLET A : Réduction des flux de pollution: 65 millions d'€**
- **VOLET B : Préservation et entretien des milieux : 36 millions d'€**
- **VOLET C : Gestion intégrée de l'environnement : 3,4 millions d'€**

28 février 2002

REUNION DU COMITE DE BAIE

14

Répartition annuelle des montants



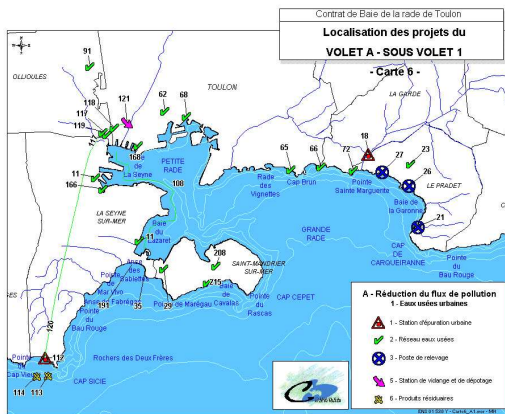
- **Volet A : l'engagement rapide des projets agissant sur la réduction des flux de pollution.**
- **Volet B : montée en puissance progressive des actions de restauration et de préservation.**
- **Volet C : régularité des montants : démarche constante pour le suivi**

28 février 2002

REUNION DU COMITE DE BAIE

16

Exemple de localisation des projets : volet A – eaux usées urbaines



Un outil original : le tableau de bord de suivi du contrat de baie

The image shows two screenshots of a software application. The first screenshot displays the 'Application de gestion du contrat de baie pour le rade de Toulon' interface with options for 'Edition et modification des projets', 'Consultation et impression des fiches projet', and 'Consultation et impression des Etats de synthèse'. The second screenshot shows the 'Consultation du contrat de baie: Rade de Toulon' interface, featuring a table of selected projects with columns for 'Volet', 'Sous-volet', 'Programme', 'Maître d'ouvrage', 'Type d'action', 'Date de début', and 'Etat'. A legend at the bottom indicates 'Etat: 0:0.000 Non réalisé'.

28 février 2002

REUNION DU COMITE DE BAIE

17



Le Président du Comité de baie donne la parole aux membres du comité de baie afin de débattre des différents avis et remarques formulées sur la base du dossier définitif.

Une dizaine de jour avant cette réunion du 28 février 2002, un CD-ROM rassemblant l'ensemble des informations sur le dossier avait été adressé aux membres du Comité de baie (texte complet du rapport et la totalité des annexes, la base de données ACCESS à jour avec les 157 fiches, les principales extractions d'informations, les cartes, les photographies sélectionnées) Des liens hypertextes permettaient depuis le fichier texte d'accéder aux documents cartographiques et photographiques.

Avis des membres du comité de baie

Conseil régional (Mme Casanova) - Lecture de la lettre du Président du Conseil régional appuyant le projet.

Les remarques concernant le dossier provisoire étaient les suivantes :

- Articuler les actions éligibles avec les autres politiques (tel que le PACTE),
- Préciser la position de l'Etat pour le financement de actions,
- Nécessité de rechercher des cofinancements européens (aire toulonnaise en objectif 2),
- Travaux d'assainissement,
- Certains projets sont corollaires aux objectifs directs d'un contrat de baie,
- Hiérarchiser les projets,
- Privilégier la lutte contre les contaminants toxiques.

Concernant le dossier définitif, il reste les remarques suivantes :

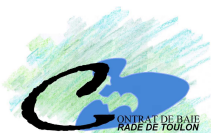
- Viser les crédits européens,
- Préciser la participation de l'Etat,
- Hiérarchiser les projets.

Conseil Général (M. Giraud) : Avis très favorable – Le CG83 est bien impliqué dans le contrat de baie avec les projets liés à la problématique des dragages portuaires.

Préfecture du Var (M^{elle} Spire) : La préfecture transmettra le dossier dès qu'il sera validé par le Comité de baie à la suite de cette réunion. Ce dossier définitif tient compte des avis de la MISE (Préfecture + DDAF + DRIRE + DDE). Il reste cependant à bien hiérarchiser les actions concernant les mêmes programmes.

DDAF (Mme Soumet) : Toutes les fiches doivent être rédigées avec le même niveau de précision. Les priorités doivent bien être mentionnées. Les maîtres d'ouvrages sont très nombreux et il faut veiller à l'économie générale du projet en fonction de l'intercommunalité. Certains projets relèvent d'actions réglementaires.

DIREN (M. Dabène) : Le dossier présenté est bien conforme à la circulaire de 1994 sur les contrats de milieux. D'autres secteurs dans la région PACA sont intéressés pour lancer un contrat de baie au vu de la concrétisation du contrat de baie de la rade de Toulon. Les remarques faites par le CNA pour le dossier préalable ont été intégrées dans ce dossier définitif. Le programme proposé est diversifié, ambitieux (parfois peut être trop ambitieux !). Les manques éventuels portent sur la protection de la nappe de l'Eygoutier. Au sujet des travaux de l'Eygoutier, il faudrait attendre les résultats des études avant de finaliser le programme de travaux. Pour le volet valorisation touristique, il faudra veiller à la cohérence de



l'ensemble. En conclusion le dossier est complet et pourra éventuellement être évolutif avec des modifications possibles à la marge.

Agence de l'Eau (M. Boissery) La démarche doit être exemplaire ; les secteurs littoraux de Cannes-Mandelieu et Nice-Villefranche sont également intéressés pour lancer un contrat de baie sur ce modèle. Ce dossier est tout à fait en phase avec les thèmes et actions. Toutefois l'agence pourra financer d'autres actions non encore révélées. L'Agence de l'eau soutiendra le SIAT dans sa présentation au CNA le 22 mars.

Affaires Maritimes (M. Barron) : La DDAM se positionne comme maître d'ouvrage du remembrement la baie de Lazaret. Les nouvelles normes UE à prendre en compte dans le cadre des zones aquacoles et mytilicoles. Il est très important que le contrat de baie associe les gens de mer (aquaculteurs, mytiliculteurs, pêcheurs).

Ville de Toulon (M. Gachot) : Donne un avis favorable. Il faudra être très attentif à la cohérence dans la mise en œuvre en insistant sur le Regroupement des actions par grands objectifs, en mettant en place des actions de gestion. Cette volonté politique forte doit être relayée par la population (actions de médiatisation et communication à débiter dès maintenant).

Ville de la Seyne-sur-Mer (Mme Durand) : Donne un avis favorable. Les actions réglementaires à mieux cibler et identifier. Au niveau des financement il faut un positionnement au niveau des objectifs 2 de l'UE. L'Etat doit affirmer sa volonté (articulation contrat de baie / CPER).

Ville de la Garde (Mme Roux) : Avis favorable. Pour cette commune, deux gros dossiers sont identifiés : l'Eygoutier et le sentier littoral.

Ville de Six Fours (Mme Baudelot) : Avis favorable. Six-Fours est solidaire bien que peu concernée (bassin versant non lié à la rade de Toulon).

Ville d'Ollioules (M. Huguet) : Avis favorable. Regrette toutefois, les faibles possibilités de financement possible pour les bassins de rétention.

Ville du Pradet (M. Jubé) : Avis favorable. Les thèmes liés aux loisirs nautiques sont abordés trop indirectement. Peut être faudra-t-il une évolution ensuite vers un projet de SMVM pour compléter ces questions. Les travaux de l'Eygoutier doivent être intégrés absolument.

Ville du Revest (M. N'guyen van nuoï) : Avis favorable sans réserve. Le contrat de baie permet d'intégrer la vallée du Las (coulée verte) à redynamiser.

Ville d'Evenos (M. Mayssonnade) : Avis favorable.

Ville de La Valette (M. Noiré) : Avis favorable. Le contrat de baie montre la capacité à agir ensemble.

Marine Nationale (Amiral Marcus et M. Burger)

Le contrat de baie permis de marquer une évolution psychologique des acteurs de la défense. La Marine Nationale est engagée par le réussite des objectifs validés par le contrat de baie.

IFREMER (M. Sauzade) : Avis favorable. L'IFREMER soutient ce type de démarche qui appréhende les phénomènes à une échelle supracommunale. Il est important de donner les priorités des actions et mettre en place de batteries d'indicateurs sur les effets sur le milieu marin.



Fédération MART (MM. Morin et Ecochard) : L'association s'associe au contrat de baie qui doit être évolutif. Au sein de la structure porteuse, les membres ne doivent pas être juges et arbitres. Le comité scientifique est nécessaire. Les groupes de travail doivent travailler sur des questions pointues avec des objectifs précis. Des remarques peuvent être indiquées au sujet de l'Enjeu principal, les pollutions chimiques, qu'il faudrait mieux identifier pour prévenir les flux polluants. Sur le plan des suivis, les herbiers de cymodocées dans la baie du Lazaret sont également importants. La participation de la population est importante. Le contrat de baie est un document clef s'articulant avec d'autres démarches (tq SMVM). Il faudrait peut être ajouter des éléments de prospective (population permanente et touristique). Au sujet de la Marine Nationale, Il faudrait des précisions sur ses axes de développement dans les prochaines années.

Association Environnement Méditerranée (M. Durand) : Avis favorable

Le comité local des pêches et des élevages marins du Var (M. Ranc) : Avis favorable si aucune contrainte supplémentaire n'est apportée aux pêcheurs. Il est également important de traiter l'ensablement du port de Saint-Elme (privilégier un rechargement de la plage des Sablottes à partir de matériaux de dragage pour éviter la perte définitive pour l'unité sédimentologique).

Représentant des professionnels de l'aquacultures dans la baie du Lazaret (M. Otto) : Avis favorable, d'autant que les aquaculteurs se sont engagés dans une démarche « qualité » s'intégrant bien dans les objectifs du contrat de baie (ne pas dégrader l'environnement).

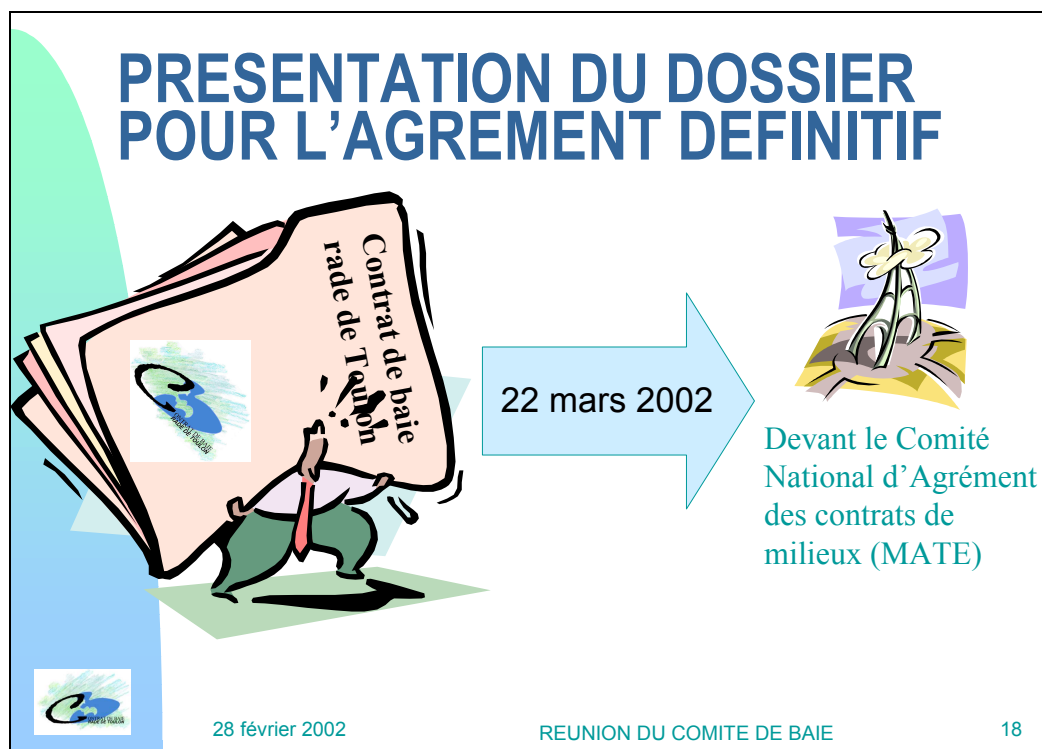
Fédération de pêche du Var (M. Barral) : Avis favorable quant à la réhabilitation des milieux aquatiques continentaux et de la qualité des eaux.

Représentant des plaisanciers CLUP (M. Pons) : Avis favorable



M. VINCENT synthétise les avis et constate donc un avis unanimement favorable sur le dossier de contrat de baie. Ainsi, le Comité de baie autorise donc le Président à confier le dossier au Préfet du Var pour le communiquer au Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. Ce dossier sera accompagné des avis officiels des services (AERMC, MISE, DIREN, CSP).

Ce dossier sera ainsi soutenu par la délégation du Comité de baie devant la Commission Nationale d'Agrément des contrats de milieux le 22 mars 2002.



M. VINCENT clôt la séance après épuisement de l'ordre du jour et des questions diverses annoncées, remercie les participants et donne rendez-vous pour la prochaine réunion du comité de baie lors de laquelle nous devrions ensemble signer le contrat de baie.

Gilles VINCENT
Président du Comité de baie